

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001190-228

DATE : 13 février 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

CYNTHIA GIRARD

Partie demanderesse

c.

L'ORDRE DES DOMINICAINS OU FRÈRES PRÊCHEURS AU CANADA

Partie défenderesse

JUGEMENT

(Sur la demande pour substituer la personne représentante et pour permission de modifier la demande introductive d'instance)

- [1] **CONSIDÉRANT** la *Demande pour substituer la personne représentante et pour permission de modifier la Demande introductive d'instance* ;
- [2] **CONSIDÉRANT** les motifs invoqués par la Personne représentante dans la *Déclaration sous serment de Cynthia Girard datée du 2 février 2026* ;
- [3] **CONSIDÉRANT** la volonté et la disponibilité de Suzanne Demers présentés dans la *Déclaration sous serment de Suzanne Demers datée du 4 février 2026* ;
- [4] **CONSIDÉRANT** les modifications de la *Demande introductive d'instance modifiée datée du 4 février 2026* visant les récits de Suzanne Demers et Cynthia Girard et visant certaines conclusions de la demande introductive d'instance initiale du 29 août 2025 ;
- [5] **CONSIDÉRANT** que la *Demande pour substituer la personne représentante et pour permission de modifier la Demande introductive d'instance* n'est pas contestée par la partie défenderesse.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [6] **ACCUEILLE** la *Demande pour substituer la personne représentante et pour permission de modifier la Demande introductive d'instance* ;
- [7] **SUBSTITUE** Suzanne Demers à Cynthia Girard à titre de représentante du Groupe, le tout conformément à *Demande pour substituer la personne représentante et pour permission de modifier la Demande introductive d'instance* ;
- [8] **AUTORISE** les modifications détaillées à la *Demande introductive d'instance modifiée datée du 4 février 2026* ;
- [9] **LE TOUT** sans frais de justice.

SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

Me Virginie Dufresne-Lemire
Me M'Mah Nora Touré
Me Antoine Duranleau-Hendrickx
DWA s.e.n.c.r.l.

AVOCATS DE LA PARTIE DEMANDERESSE

Me Eric Simard
Me Charlie Marineau
Me Stéphanie Lavallée
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

AVOCATS DE LA PARTIE DÉFENDERESSE